

FCPR ANAXAGO SOCIETY 2023

Fonds commun de placement à risque soumis au droit français (Articles L. 214-28 et s. du code monétaire et financier)

Agrément AMF n°FCR20230005 du 05/01/2021

Dépositaire : RBC Investor Services / **Société de Gestion** : ANAXAGO CAPITAL sous le n° GP-18000016

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Part A Code ISIN FR001400DUD5 (Euroclear)

Le traitement de vos données personnelles est soumis à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679/UE du 27 avril 2016, dit « RGPD » relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données. Elles sont collectées car obligatoires et nécessaires à la gestion de votre dossier. Elles sont couvertes par le secret professionnel (art L.531-12 du CMF) et sont à l'usage exclusif d'Anaxago qui se réserve la possibilité de procéder à l'archivage électronique de ce bulletin (notamment sous format pdf) dans des conditions en garantissant la sécurité, l'intégrité et la fiabilité par rapport à l'original.

La souscription est effectuée au titre d'un investissement via personne physique.

<input checked="" type="checkbox"/> Souscripteur personne physique	<input type="checkbox"/> Identité du tiers (si applicable)
<p>Civilité : m.</p> <p>Nom : Doe</p> <p>Nom de jeune fille :</p> <p>Prénom : John135004</p> <p>Né(e) le : 02/06/1993</p> <p>À : Bagnolet</p> <p>Département :</p> <p>Pays : FRANCE</p> <p>Régime matrimonial : Marié(e)</p> <p>Profession : CPO</p> <p>Secteur d'activité : Finance</p> <p>Adresse : rue de la paix paris, 92400, Courbevoie</p> <p>Nationalité : FRANCE</p> <p>Numéro de téléphone : +33665212414</p> <p>Adresse E-mail : edouard.jamin@anaxago.com</p>	<p>Civilité :</p> <p>Nom :</p> <p>Nom de jeune fille :</p> <p>Prénom :</p> <p>Né(e) le :</p> <p>À :</p> <p>Département :</p> <p>Pays :</p> <p>Régime matrimonial :</p> <p>Profession :</p> <p>Secteur d'activité :</p> <p>Adresse :</p> <p>Nationalité :</p> <p>Numéro de téléphone :</p> <p>Adresse E-mail :</p>
<p>Êtes-vous considéré comme une Personne Politiquement Exposée au sens de l'article R.561-18-I du code monétaire et financier ? Non</p> <p><small>*Vous êtes considéré comme personne politiquement exposée si vous exercez ou avez exercé une fonction politique ou que vous êtes marié ou en couple avec une personne politiquement exposée. Conformément aux procédures de Lutte contre le Blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, nous sommes tenus de réunir des informations complémentaires concernant les Personnes Politiquement Exposées. Si vous répondez oui, nos services prendront contact avec vous pour compléter un questionnaire complémentaire relatif aux PPE.</small></p>	

Origine des fonds : Salaires, Épargne

Et n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux. Précisez le cas échéant :

Conformément à la réglementation, les pièces justificatives de l'origine des fonds doivent être transmises (acte de rachat, acte de cession, acte de succession, justification de gains, relevés de comptes bancaire -etc.)

Avertissement

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 5 années (soit jusqu'au [•] 2026), sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement, prorogable deux fois un an sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard jusqu'au [•] 2028.

Le Fonds est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse, dont les titres sont peu liquides, qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement.

Compte tenu de l'objectif et de la stratégie d'investissement du fonds, la fiscalité qui lui est applicable est celle de droit commun applicable aux produits et gains de cession des FCPR, sans application des régimes de faveur définis aux articles 163 quinquies BI et II, 1500 A-III 1°, 209-O A 1°b, 38.5-2° et 219 I-a sexies du Code général des impôts.

En conséquence, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux.

1. Adhésion au Règlement et au Document d'information clé pour l'investisseur (DICI)

Je déclare avoir reçu et pris connaissance du règlement du FCPR agréé FCPR ANAXAGO SOCIETY 2023 (ci-après le "Fonds") et de son document d'information clé pour l'investisseur (le "DICI") joint au Bulletin de souscription, et adhérer au Fonds et à son règlement (le "Règlement").

Je déclare être informé(e) du fait que les derniers rapports annuel et semestriel et la composition de l'actif du Fonds publiés sont fournis gratuitement aux investisseurs qui le demandent, selon les modalités indiquées dans le Règlement et le DICI et qu'un exemplaire papier de ces documents me sera fourni gratuitement à ma demande.

En application de l'article L 214-8-1 du Code monétaire et financier, je prends acte que la souscription des Parts du Fonds vaut acceptation du Règlement.

2. Souscription

Je m'engage irrévocablement à souscrire, sous réserve d'encaissement, intégralement par le présent Bulletin :

Engagement [MS]	10 000,00 € (dix mille euros)
	de Part A à cours inconnu pour un Montant de Souscription [MS] dans le Fonds hors droit d'entrée et hors Prime de souscription [PS]
Prime de souscription [PS]	0,00 € (zéro euros)
	En sus du Montant de Souscription [MS] et conformément à l'article 6.3 du règlement du fonds, les Porteurs de Parts souscrivant postérieurement à la Date de Constitution paieront une « Prime de souscription » [PS] pour chaque Part qu'ils souscrivent égale à la quote-part des frais du Fonds qui aurait dû être payée par chaque souscripteur, au prorata de leurs engagements par rapport à l'engagement global appartenant à la Catégorie de Parts correspondante, s'ils avaient investi à la Date de Constitution.
Droits d'entrée [MDE]	400,00 € (quatre cents euros)
	Montant des Droits d'Entrée [MDE] = [MS] x [TDE] Taux Maximal de Droits d'Entrée [TMDE] de 4,00% Taux de Droits d'Entrée appliqué [TDE] 4 %
Souscription totale hors Droits d'entrée	Soit une souscription hors Droits d'entrée de [MS] + [PS] 10 000,00 € (dix mille euros)
Souscription totale [MT]	Soit une souscription d'un Montant Total [MT] de [MS] + [MDE] + [PS] 10 400,00 € dix mille quatre cents euros que je verse intégralement ce jour en numéraire conformément à l'article 9.2 du Règlement

* Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation des Fonds gérés par Anaxago Capital

3. Bénéficiaire

Je déclare que la présente souscription est réalisée pour le compte de john135004 doe né(e) le 02/06/1993 à Bagnolet et demeurant rue de la paix paris, 92400, Courbevoie, unique bénéficiaire effectif des Parts et des droits qui y sont rattachées.

Je m'engage ainsi à faire parvenir à la société de gestion l'ensemble des éléments de connaissance client et de lutte contre le blanchiment de capitaux de ce tiers et comprends que des informations complémentaires pourraient être demandés pour valider l'identification et la souscription du bénéficiaire effectif.

Je déclare que les investissements sont effectués pour mon compte propre et en aucun cas pour le compte de tiers.

En cas de changement, je m'engage à en informer immédiatement la Société de Gestion.

4. Confidentialité

Je m'engage à garder confidentiels tous les documents et informations qui m'ont été ou me seront communiqués dans le cadre de ma souscription qui n'auraient pas déjà été rendus publics.

5. Déclarations et garanties

Je reconnais que les déclarations et garanties que j'effectue et consens aux termes du bulletin de souscription sont une condition essentielle et déterminante pour la Société de Gestion de l'admission de ma souscription.

Je m'engage à informer immédiatement la Société de gestion, par écrit, si à tout moment l'un quelconque de mes engagements ou déclarations présentés dans le présent Bulletin devient inexact ou faux.

Je m'engage par ailleurs à indemniser, par prélèvement sur les sommes devant m'être distribuées, et à hauteur de ma quote-part dans le Fonds, la Société de Gestion ainsi que ses mandataires sociaux ou employés contre toute conséquence pécuniaire résultant de mon non-respect d'une disposition du Règlement du Fonds, ainsi que d'un engagement résultant du présent Bulletin.

Je m'engage à garder confidentiels tous les documents et informations qui m'ont été ou me seront communiqués dans le cadre de ma souscription qui n'auraient pas déjà été rendus publics.

J'atteste :

- Comprendre les particularités de ce produit et les risques afférents à une souscription de Parts du Fonds notamment le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi ;

- Avoir été informé qu'il est recommandé de limiter le montant de ses placements dans des fonds de type du Fonds à 5% de ses actifs financiers ;

- Ne pas être citoyen ni résident des Etats-Unis d'Amérique et je m'engage à informer immédiatement l'administrateur des titres de tout changement de situation à cet égard. Je m'engage également à fournir à l'administrateur des titres toute information requise conformément à la réglementation FATCA que l'administrateur des titres pourrait me demander.

- Que les sommes versées au titre du présent Bulletin de Souscription ne proviennent pas du trafic de stupéfiants, de la fraude aux intérêts financiers des Communautés Européennes, de la corruption ou d'activités criminelles et ne seront pas utilisées pour le financement du terrorisme (Articles L561-1 et L561 15 du Code Monétaire et Financier) ;

- Ne pas être considéré comme une Personne Politiquement Exposée au sens de l'article R.561-18-I du code monétaire et financier

6. Règlement et inscriptions des parts

a) Souscription hors PEA-PME

Je choisis d'effectuer mon règlement par virement sur le compte du Fonds, dont les coordonnées sont les suivantes :

Pour que la souscription soit prise en compte, j'effectue un virement sur le compte du Fonds ouvert auprès du Dépositaire dont le RIB est le suivant : le libellé du règlement doit être identifié par le nom + prénom de l'investisseur

TITULAIRE DU COMPTE : ANAXAGO CAPITAL

DOMICILIATION AGENCE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : AGENCE EMETT TITR NANTES
(05007)
AV DU CHAMP DE TIR 44300 NANTES

RIB : 30003 05007 00061720143 77

IBAN - IDENTIFICATION INTERNATIONALE : FR76 3000 3050 0700 0617 2014 377

CODE BIC : SOGEFRPPXXX

Je souhaite que les parts souscrites soient conservées en nominatif pur à mon nom par le dépositaire du Fonds (Société Générale Securities Services), prestation pour laquelle ce dernier ne me facturera directement ni frais de, ni droits de garde.

7. Participation à la lutte contre le blanchiment de capitaux

Conformément à la réglementation applicable en matière de la lutte contre le blanchiment de capitaux, je joins au présent Bulletin :

Personne Physique :

- Photocopie lisible recto/verso de la Carte nationale d'identité ou du Passeport ;
- Justificatif de domicile de mois de 6 mois (Avis d'imposition, justificatif de taxe d'habitation etc.) ;
- Un RIB complet

Personne Morale :

- Statuts de la société certifiés conformes à l'original ;
- Copie de la pièce d'identité Recto/Verso en cours de validité du représentant légal ;

- Extrait K-bis ou équivalent étranger de moins de 3 mois ;
- Pouvoir du représentant habilité à signer le présent bulletin de souscription (document daté avec en tête de la société et signé par un représentant légal) ;
- Les derniers états financiers disponibles certifiés conformes ;
- Un RIB complet ;

Si la société est détenue directement ou indirectement à plus de 25% par une personne physique, je fais parvenir les éléments suivants

- Tableau de capitalisation indiquant les pourcentages de détention ainsi que la profession de chaque bénéficiaire ultime ;
- Pièce d'identité ou Passeport certifié conforme des personnes détenant plus de 25% de la société, directement et indirectement ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois des personnes détenant plus de 25% de la société, directement et indirectement ;
- Déclaration d'origine des fonds des personnes détenant plus de 25% de la société, directement et indirectement ;

Je déclare que les sommes versées au titre du présent Bulletin ne proviennent pas d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme

Je certifie en conséquence l'exactitude et la sincérité des données transmises au titre de mon dossier d'information client.

8. Démarchage / Distribution

- Je déclare avoir souscrit en l'absence de tout démarchage pour le compte d'ANAXAGO Capital.
- J'ai été démarché(e) par un démarcheur pour la souscription de Parts du FCPR ANAXAGO SOCIETY 2023 et j'ai obligatoirement complété le **Récipissé de démarchage bancaire et financier**.

Après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement, le démarcheur m'a informé qu'un délai de réflexion de 48 heures m'était offert lors d'une souscription conformément à l'article L. 341-16 du code monétaire et financier.

9. Informations sur la classification et l'évaluation du Souscripteur

J'atteste :

- Que ce Fonds correspond à ma situation, à mon profil investisseur, à mes objectifs et à mon horizon de placement ;
- Que le distributeur s'est enquis de mes connaissances et de mon expérience en matière d'investissement, ainsi que de ma situation financière et patrimoniale et de mes objectifs en matière d'investissements financiers ;
- avoir été informé(e) par le distributeur des caractéristiques propres à ce type de fonds commun de placement à risque, de sa durée de vie de 5 ans prorogeable deux fois pour une durée de 1 an, pouvant donc aller au maximum jusqu'au [•], durant laquelle les demandes de rachat sont bloquées (sauf évènements exceptionnels détaillé dans le règlement à l'article X), du caractère non coté des investissements mais aussi des risques de perte en capital, et du fait que la performance de ce type de fonds dépend du succès des projets des entreprises dans lesquelles il investira.

A l'issue de l'évaluation du Souscripteur effectuée par la Société de Gestion, je reconnais avoir été informé(e) de ma catégorisation en client [professionnel / non professionnel] au sens de la réglementation. En cas de demande de classification en client professionnel, je reconnais que cette catégorisation entraînerait une diminution du degré de protection auquel j'ai droit aujourd'hui, en particulier le bénéfice de certains droits en matière d'information et de conseil, d'exécution des ordres et de traitement des réclamations.

Je reconnais et accepte que des informations complémentaires me soient demandées lors de la réalisation de chaque investissement notamment afin de m'assurer que celui-ci est en adéquation avec mon profil d'investisseur ou encore pour répondre aux exigences d'ANAXAGO CAPITAL en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

10. Modalités spécifiques de partage de la plus-value (Carried Interest)

Dès lors que le remboursement et les distributions effectués aux porteurs de parts ont atteint 161% du montant souscrit, et que la Société de Gestion a perçu un montant équivalent à 25% du revenu prioritaire accordé aux porteurs de parts, à chaque distribution suivante, le montant distribuable sera réparti à hauteur de 20% pour la Société de Gestion et à hauteur de 80% pour les porteurs de parts.

11. Encadrement des frais et Primes de commercialisation, de placement et de gestion

Je verse un montant total de **10 400,00 € (dix mille quatre cents euros)**, qui comprend un montant de droits d'entrée de **400,00 € (quatre cents euros)** ainsi qu'une Prime de souscription de **0,00 € (zéro euros)**.

Les droits d'entrée sont librement négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et Commissions de gestion et de distribution à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal indiqué ci-après. Les frais et Commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de vie du Fonds (soit jusqu'à sept (7) années).

	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM MAXIMAUX)	
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	TFAM GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR MAXIMAL	DONT TFAM DISTRIBUTEUR MAXIMAL
	Part A	Part A
Droits d'entrée et de sortie	0,57 %	0,57 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2.25 %	0,90 %
Frais de constitution	0,06 %	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	0,03 %	-
Frais de gestion indirects	0,25 %	-
Total	3.41 %	1,47 %
	= valeur du TFAM-GD maximal	= valeur du TFAM-GD maximal

Le montant total des frais et Commissions imputés au titre d'un même versement n'excédera pas les plafonds par application des dispositions de l'article 199 terdecies-0 A VII du Code Général des Impôts.

La Société de Gestion s'engage par ailleurs à ne plus prélever de frais ni de Commissions à compter de l'atteinte du plafonnement mentionné à l'Article D214-80-10 du Code Monétaire et Financier et s'engage à fournir le même niveau de prestation pendant toute la durée de vie du Fonds y compris en période de prorogation.

Le Fonds paiera à la Société de Gestion des frais récurrents de gestion et de fonctionnement s'élevant au maximum à 2,25% annuel sur le montant de souscription. Le taux de frais annuel maximal s'établit à 3,16% les trois premières années suivant l'année de la souscription et à 3% à compter de la quatrième année suivant le versement.

Ces frais et Commissions globalisés sur la durée prorogée de l'investissement (7 ans) ne dépasseront pas au total 30% du montant des souscriptions.

12. Signature du bulletin de souscription - Rétractation

Je reconnais avoir été informé que la souscription de ce produit ne peut pas faire l'objet du droit de rétractation, conformément à l'article du L. 341-16 du Code Monétaire et Financier.

Je décide d'opter pour le réemploi automatique des sommes ou valeurs distribuées pendant une période d'indisponibilité de cinq ans suivant la souscription de mes parts, et par là m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques au FCPR, à conserver les parts souscrites pendant une durée de 5 ans à compter de leur souscription.

Je déclare avoir été informé que le Fonds ne pourrait procéder à aucune distribution avant un délai minimal de 5 ans, à compter de ma date de souscription.

Je déclare par ailleurs m'engager à ne détenir à aucun moment, avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du FCPR, ni détenir ou avoir détenu à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts du FCPR plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du FCPR.

Fait à Courbevoie, le 27/03/2023.

Signature du souscripteur

« lu et approuvé, bon pour une souscription totale de 10 400,00 € (dix mille quatre cents euros), qui comprend un montant de droits d'entrée de 400,00 € (quatre cents euros) ainsi qu'une Prime de souscription de 0,00 € (zéro euros) donnant droit à un nombre de Parts inconnu »

Powered by [Froala Editor](#)